



### LE POINT DE VUE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

*L'atelier décrit le rôle de la fonction Finance en 2030. Un rôle axé sur la gestion d'une performance globale qui intégrerait à la fois le pilotage de la performance financière et de la performance extra-financière.*

*Le rôle de la fonction finance sera en effet crucial pour permettre une réelle intégration des enjeux RSE dans le modèle d'affaires des entreprises. Elle sera très probablement le chef d'orchestre, le lien entre différentes parties prenantes : investisseurs, agences de notation, salariés, clients, fournisseurs. Elle doit pouvoir bâtir un système d'information élargi aux données RSE en facilitant la collecte, la consolidation et surtout la fiabilisation. Elle pourrait également s'aider, comme cela a été dit, d'outils de nouvelle génération comme le big data<sup>1</sup> et l'intelligence artificielle.*

*L'atelier, à juste titre, pointe le besoin de formation et de diversification des profils des collaborateurs au sein des directions financières. S'il semble difficile pour la direction financière d'acquérir toutes les compétences requises pour traiter des données environnementales, des données RSE, elle devrait néanmoins s'entourer de personnes compétentes dans ces domaines (ingénieur spécialiste de la biodiversité, spécialiste du climat pour la réalisation de Bilan Carbone<sup>2</sup>, et pourquoi pas des spécialistes des risques psycho-sociaux).*

*Les systèmes d'information devront évoluer pour mettre à la fois des données d'une comptabilité matière (exemples : quantité de matière première, nombre de kilomètres parcourus par la flotte de véhicules, la surface des sols artificialisés, etc.). Ces données seront directement en lien avec les informations financières classiques.*

*Se pose enfin la question sur la manière dont les données RSE seront valorisées et monétarisées à terme. À quelle valeur les DAF<sup>3</sup> du futur devront prendre en compte les données RSE ? Quel sera le cadre normatif comptable dans lequel cette nouvelle approche devra s'inscrire ? C'est au normalisateur comptable de répondre à cette question importante. Le débat est déjà vif au niveau international notamment entre les normalisateurs européens et les normalisateurs américains. Le débat est ouvert et sera probablement long. Il s'agit tout de même, à travers les normes comptables, de repenser, de moderniser l'économie de demain, plus durable, plus juste.*

**HERVÉ GBEGO, PRÉSIDENT DU GROUPE RSE À LA DFCG**

1 - Traduit souvent par « données massives ».

2 - Le Bilan Carbone est une méthode mise au point par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu.

3 - Directeur Administratif et Financier